

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-ASTIER**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 Mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le mardi 28 mars, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint - Astier, dûment convoqué, s'est réuni salle de restauration de la Résidence Autonomie sous la Présidence de Mme PERRIN Christiane, Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 22 mars 2023

Etaient présents : Mme MARTY Elisabeth Présidente du CCAS, Mme PERRIN Christiane Vice-Présidente du CCAS,, M. LEGER Bernard, représentant du Conseil Municipal , Mme CARON Valérie, représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier, Mme RAULT Sylvie , représentante du conseil municipal de Saint-Astier, Mr LIS Jean-Claude, représentant de l'Association Action-solidarité-entraide, M. GOUZOU Marc représentant des personnes âgées et retraitées, M. MASOT Marcel, représentant des Restaurants du Cœur, Mme MIGNARD, représentante de l'UDAF.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Votes par procuration : Mme GARREAU Isabelle représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MARTY Elisabeth, Mme LAVIGNAC Valérie représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme PERRIN Christiane, Mme DECHENOIX-TOURENNE Sandra représentante du Conseil Municipal de Saint-Astier donne procuration à Mme MIGNARD Christine, Mme DELORD Marie-José représentante de l'Association Génération mouvement aînés ruraux donne procuration à Mr LEGER.

M. TROUILLET Didier, représentant du Secours catholique, démissionnaire, remplacement en cours

Mme BOREL Sandrine, représentante de l'association Départementale des Personnes Handicapées physique et Polyhandicapées, démissionnaire, remplacement en cours

Conformément à l'article 23 du Décret n° 95.562 du 06 mai 1995, la directrice du C.C.A.S. assiste aux réunions dudit conseil et en assure le secrétariat.

Ouverture de la séance à 18H30.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 06 décembre 2022

Le Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration étant parvenu à chacun des membres, Madame la Vice- Présidente demande s'il y a des remarques.

Le conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal.

FINANCES

1. Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 :

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée le rapport des orientations budgétaires du CCAS et de la Résidence Autonomie au titre de l'année 2023 :

Le Centre Communal d'Action Sociale en tant qu'établissement public communal de proximité est à l'écoute de tous les administrés et fait en sorte de répondre à leurs attentes en adaptant ses missions à leurs besoins.

Le contexte social actuel reste difficile, les personnes subissent de plein fouet la hausse des prix de l'alimentation et de l'énergie. La conséquence de l'inflation se retrouve dans l'augmentation de la fréquentation du CCAS et dans la diversification du public allant des plus jeunes aux plus âgés.

Le CCAS joue un rôle majeur d'accompagnement des publics les plus fragiles, et il se doit de rester vigilant pour que chaque administré garde les mêmes chances d'accéder à ses droits sociaux.

Afin de continuer à faciliter l'accès aux démarches administratives et de permettre une orientation personnalisée, le CCAS consolidera son partenariat avec les institutions publiques (CPAM, CAF et bailleurs sociaux).

Avec une population de seniors qui augmente, il sera nécessaire de porter une attention particulière aux besoins des aînés. L'amélioration des conditions de vie des résidents des Pavillons des Forêts se poursuivra sur 2023, les travaux d'accessibilité et d'embellissement paysager se feront sur l'année.

L'offre d'animation et de dispositif de prévention santé pour les seniors sera élargie à l'ensemble de la population.

Le CCAS maintiendra sa vigilance vis-à-vis de l'ensemble des administrés afin de ne laisser personne sans réponse et sans orientation personnalisée.

Le rapport des orientations budgétaires :

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale. Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants, il fait l'objet d'une note explicative de synthèse et doit être présenté dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Les objectifs sont :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le CCAS est doté d'un *budget principal* retraçant les missions et activités relevant de son action générale de prévention et de développement social dans la commune (aide sociale légale auprès des personnes âgées et handicapées, aide sociale facultative en lien avec le CIAS, mise en place d'action de prévention auprès de public spécifique, accès aux droits sociaux, logement social et d'un *budget annexe* lui permettant d'être gestionnaire d'une Résidence Autonomie « Pavillons des Forêts » , établissement médico-social accueillant des personnes âgées autonomes.

Le CCAS doit rester un acteur de solidarité et de proximité efficace.

Ces budgets sont financés par une subvention d'équilibre du budget communal. Jusqu'en 2013, le Conseil Départemental venait en complément et assurait une aide financière annuelle de 95.000 €, ce qui diminuait d'autant la participation communale.

Les subventions du budget principal de la ville de Saint-Astier sont les suivantes :

2013 = 230.000 €	2016 = 262.900 €	2019 = 283.980 €
2014 = 312.000 €	2017 = 310.549 €	2020 = 316.000 €
2015 = 356.400 €	2018 = 297.000 €	2021 = 290.000 €
2022 = 301.568 €		

Le personnel du CCAS :

Au **CCAS**, 4 personnes sont présentes dans les bureaux situés dans l'annexe mairie : 1 agent de catégorie B (temps de travail à 90%) en direction et 3 agents polyvalents en catégorie C (2 à temps complet et une autre à temps partiel à hauteur de 90%). Les horaires du service sont les mêmes que le personnel administratif de la mairie.

A la Résidence Autonomie : 2 personnes sont présentes, affectée uniquement sur ce service : deux adjoints techniques en catégorie C, une à l'animation et une à la restauration (agent à temps partiel à hauteur de 30 heures hebdomadaires). Une troisième personne, rattachée aux services techniques depuis le 1^{er} janvier 2023 intervient sur les transports et sur les astreintes. L'entretien des bâtiments et des espaces verts sont assurés sous la direction des services techniques

La situation financière :

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement :	261.912,07	258.364,67	277.860,22	277.517,05	254.027,51	275.894,97	272.548,71	294.541,15
Dont Subventions	1.550,00	1.500,00	1.800,00	1.800,00	2.000,00	1.450,00	1.450,00	1.450,00
Dont Ch. financières	4.299,97	1.477,77	1.830,9	1.973,87	1.762,51	1.710,00	1.225,21	1.345,70
Dont Op. d'ordre	4.248,48	5.123,25	5.211,93	5.896,91	4.313,08	4.012,47	4.395,80	4.276,60
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	257.663,59	253.241,32	272.648,29	271.620,14	249.714,43	271.882,50	268.152,91	290.264,55
Recettes fonctionnement :	307.598,04	272.724,69	272.198,77	285.931,67	257.398,29	262.750,78	269.842,06	292.436,54
Dont Op.d'ordre								
Recettes réelles de fonctionnement (B)	307.598,04	272.724,69	272.198,77	285.931,67	257.398,29	262.750,78	269.842,06	292.436,54
Epargne Brute (B) – (A)	49.934,45	19.843,38	449,52	14.311,53	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15	2.171,99
Dépenses d'investissement	39.734,30	19.971,83	17.678,34	3.630,71	307,06	2.255,01	974,90	6.609,67
Dont Capital des Emprunts	38.970,73	13.528,91	14.248,73	0	0			
Recettes Investissement	5.151,23	41.059,35	10.193,75	3.630,71	6.976,08	4.739,47	4.974,80	5.035,60
Epargne nette	10.963,72	5.954,46	-13.799,21	14.311,53	7.683,86	- 9.131,72	1.689,15	2.171,99

	RESIDENCE AUTONOMIE							
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement :	275.069,65	273.618,03	281.601,48	353.751,96	285.800,63	272.788,63	273.445,35	286.413,14
Dont Subventions								
Dont Ch. financières	44.884,37	32.063,11	26.308,36			16.684,87	13.559,87	10.035,53
Dont Op. d'ordre	80.204,94	83.825,99	84.070,18	83.008,52	86.327,05	88.788,46	89.632,08	97.395,84
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	194.854,71	192.792,04	195.531,70	270.743,44	194.795,23	184.000,17	183.813,27	189.017,30
Recettes fonctionnement :	415.945,05	323.980,73	368.972,05	441.537,51	395.516,61	400.247,99	390.894,09	369.176,69
Dont Op.d'ordre				2.815,00	3.415,00	3.414,68	3.414,68	3.414,68
Recettes réelles de fonctionnement (B)	415.945,05	323.980,73	368.972,05	438.722,51	392.101,61	396.833,31	387.479,41	365.762,01
Epargne Brute (B) – (A)	221.080,34	131.188,69	171.440,75	167.979,07	197.306,38	212.833,14	203.666,14	176.744,71
Dépenses d'investissement	216.261,08	201.605,79	207.027,08	177.637,11	212.998,65	194.519,72	167.772,27	173.660,98
Dont Capital des Emprunts	145.926,71	147.800,84	158.958,29	148.058,44	147.312,46	146.719,71	146.279,74	146.254,27
Recettes Investissement	113.896,34	252.383,30	197.200,35	173.097,02	204.995,90	172.041,42	193.440,59	204.694,30
Epargne nette	75.153,63	16.612,15	22.482,46	19.920,63	49.993,92	66.113,43	57.386,40	30.490,44

Le capital restant dû des emprunts au 31/12/2022 est de 339.580,35 €. L'emprunt le plus élevé est celui d'acquisition de la RA, il reste un montant de capital de 106.641,17 € à rembourser, l'extinction de ce prêt est cette année, en 2023. L'annuité est de 108.507 €, prévision qui ne sera donc pas à prévoir à partir de 20

Les projets

L'action sociale reste une compétence primordiale qui doit être maintenue et améliorée quotidiennement afin de favoriser le lien social, la solidarité et apporter aux administrés un service de qualité adapté à leurs besoins.

Les orientations budgétaires du CCAS :

- ▶ Les **subventions** seront reconduites pour l'ADIL et l'UDAF.
- ▶ L'action collective de prévention auprès des **mères de famille isolées** se poursuivra sur l'année 2023. Les objectifs de cette action sont : travailler sur le parcours de vie des mères de familles isolées socialement, engager une réflexion sur la parentalité, informer sur les dispositifs de prévention santé et améliorer ainsi l'accès aux soins pour les personnes fragiles. La planification des différentes activités s'organisera autour d'atelier de parentalité, d'ateliers de prévention santé comme des séances de sports, des informations sur des dispositifs de prévention, des conseils pour prendre soin de soi et des thématiques de gestion de la vie quotidienne. Cette action bénéficiera d'un soutien financier de la CAF et du Conseil Départemental.
- ▶ **Partenariat avec le LION'CLUB** pour la prise en charge totale de séjours de vacances pour trois enfants de 9 à 12 ans. Le CCAS a permis de repérage des familles, la mise en relation et s'assurera du suivi des familles jusqu'au départ en les accompagnant dans les démarches d'inscriptions et préparatifs du séjour.
- ▶ **Organisation d'une journée à la mer** pour des familles bénéficiaires de minima sociaux, permettre aux parents et enfants qui ne sont jamais partis en vacances de découvrir un site et des activités marines.
- ▶ L'attribution des **aides financières** et des secours d'urgence relève de la compétence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S) de la Communauté de Communes Isle Vern et Salembre, ils sont donc mandatés sur le budget du CIAS.
- ▶ **Les jardins familiaux**, ont pour objectif de proposer aux administrés astériens privés d'espace extérieurs, une location de parcelle de jardin. Le CCAS a en charge le suivi de la gestion administrative, l'enregistrement et la vérification de l'éligibilité des demandes, la mise en place et le suivi des conventions de mise à disposition. Pour 2023, un partenariat avec Les Restos du Cœur verra le jour par la mise à disposition de parcelles permettant ainsi la culture de légumes pour les bénéficiaires.
- ▶ **Le logement** : Le projet de construction de logements sociaux Prélude avec DOMOFRANCE (nouveau bailleur sur la commune), proposition de 9 T3 et 15 T4 de type maison individuelle sur de petites parcelles. Ce projet permettra ainsi de diversifier l'offre de logements sur la commune et d'étoffer un partenariat avec l'ensemble des bailleurs sociaux (Périgord Habitat, Mésolia et Clairsienne) afin de permettre à une majorité de personnes d'accéder à un logement. Le lien instauré avec les bailleurs sociaux a garanti une meilleure lisibilité sur les commissions d'attributions de

logements sur la commune. Le CCAS propose un accompagnement adapté pour les usagers les plus en difficulté et effectue un travail de fond sur la prévention des mesures d'expulsion et la gestion des impayés de loyers.

Cependant nous rencontrons une problématique majeure sur l'état des logements appartenant à Périgord Habitat, plus particulièrement sur le site du Baty où plusieurs locataires se plaignent de la dégradation de leur logement. Une rencontre avec un des responsables du bailleur est planifiée afin de les alerter sur la situation et de les mettre face à leur responsabilité d'entretien de leur parc locatif.

► **Soutien aux administrés :**

► Garantir une qualité d'écoute et de réponses adaptées aux besoins auprès des administrés. Actualiser régulièrement la liste des personnes de plus de 70 ans de la commune afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de pandémie, canicule, catastrophes naturelles.... Les campagnes de veille sociale auprès de ce public seront organisées selon les besoins liés aux événements ci-dessus.

► Développer la politique sociale auprès des personnes âgées de la commune : renforcer l'accès à l'information pour les personnes âgées : les différents dispositifs d'**aide** (APA, Aide sociale légale aux personnes âgées, Aides au logement), les dispositifs d'**hébergement** : (le domicile, les EHPAD, les Résidences Autonomies, les familles d'accueil), les dispositifs de **prévention de la perte d'autonomie** (animations, aider un proche dépendant, adapter son logement)

► Un travail a été engagé pour rendre l'action du CCAS dans son ensemble plus lisible et visible en travaillant sur la communication et la valorisation de ses activités. Un nouveau logo a été créé, la plaquette d'information du CCAS sera mise à jour.

► Développer sur site de la commune toutes les informations et contacts nécessaires en lien avec le domaine du social, permettre l'accès à l'information sur des thématiques spécifiques de prévention santé (sensibilisation à la lutte contre la violence intra familiale, information sur la consultation infirmière gratuite de dépistage des fragilités pour les plus de 65 ans avec le Centre Hospitalier de Périgueux, information sur l'association France Alzheimer ...)

Les orientations budgétaires de la Résidence Autonomie – Le Pavillon des Forêts :

► Développer les **prestations d'animation de la vie sociale** au sein de la Résidence Autonomie, favoriser les actions de prévention de la perte d'autonomie qui seront couvertes par le versement du forfait autonomie du Conseil Départemental : animation musicale, atelier théâtre avec Stéphanie Maestro, sorties extérieures, participation à des spectacles vivants et planification bi mensuelle de séances de cinéma en collaboration avec le centre culturel , entretien des carrés potagers, atelier bien être avec Stéphanie Rebière , séances de sophrologie avec Virginie Geneste, séances de sport adapté avec le groupement d'employeurs d'activité physique adaptée, atelier chorale et des séances d'activité manuelle. Nous envisageons un partenariat avec l'association Le Bournat pour proposer aux résidents une sensibilisation à la langue et à la culture occitane.

► Ouvrir les prestations d'animations de la Résidence aux personnes âgées de la commune pour **favoriser l'ouverture sur l'extérieur** et créer ainsi une dynamique, renforcer et développer les **partenariats** avec les structures locales (EHPAD de St Astier, AASE, ADHP..)

Au niveau de l'investissement :

► *Poursuite des travaux d'amélioration :*

Sur les espaces extérieurs :

- Les travaux d'accessibilité (Voirie et trottoirs) de la Résidence Autonomie sont pratiquement terminés. Le projet de réaménagement paysager est en cours.

Sur les espaces intérieurs :

- Les salles de bain des logements continueront d'être réhabilitées : pose de carrelage jusqu'au plafond, pose d'extracteur d'air et changement des sanitaires.
- Les peintures et les sols sont refaits lorsque les logements se libèrent progressivement.
- Pour le **bâtiment central** : L'installation de portes automatiques de l'entrée a été réalisée, avec la pose d'un tapis adapté anti dérapant dans le sas d'entrée.

Un architecte d'intérieur s'est déplacé afin d'établir un devis pour l'étude de l'aménagement intérieur des espaces du bâtiment central et l'aménagement PMR d'un sanitaire pour les résidents et pour le personnel.

Le renouvellement du mobilier intérieur (chaises et tables pour la restauration et fauteuils pour la salle d'activité) est envisagé.

Les peintures du bâtiment central ont besoin d'être refaites, les néons vont être remplacés par des luminaires en led.

► *Communication et nouvelles technologies :*

Pour favoriser le lien entre les résidents et leur famille, **une page Facebook** a été créée. Ce support est également utilisé pour promouvoir les animations réalisées avec les résidents et d'une façon plus générale pour communiquer sur le fonctionnement de la résidence.

Pour lutter contre la fracture numérique qui touche fortement le public de personnes âgées, la Résidence dispose de cinq **tablettes**. Ces outils numériques ont

pour objectif de faciliter les démarches administratives et permettre ainsi à ce public particulièrement touché par la fracture numérique de les accompagner dans la dématérialisation.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ; **PREND ACTE** de la présentation du rapport des orientations budgétaires 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

2. Démission du représentant de l'association des restaurants du cœur et désignation du nouveau représentant

Madame la Vice-Présidente explique à l'Assemblée la Démission de Mr SIMON de ses fonctions de représentant de l'antenne de l'association des restaurants du cœur de Saint-Astier.

Madame la Vice-Présidente présente Mr MASOT Marcel au Conseil d'administration en tant que nouveau responsable de l'antenne de l'association des restaurants du cœur et les différents projets en cours.

Le conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés : **ACCEPTE** la désignation de Mr MASOT Marcel en qualité de représentant des restaurants du cœur siégeant à la commission permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15